

BUDGET 2011

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

(Conseil d'administration du 22 juin 2011)

Commentaires sur la décision budgétaire modificative n°2 pour l'exercice 2011

La décision budgétaire modificative (DBM) s'élève à 3.101.050,00 €. Elle se décompose en une DBM de rattachement pour un montant de 3.015.166,00 € et une DBM de prélèvement sur fonds de roulement pour 85.884,00 €.

Le montant de la décision budgétaire modificative n°2 est répartie de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 1.120.050,00 € dont 153.100,00 € en personnel
- section d'investissement : 1.981.000,00 €

1) DBM de rattachement : 3.015.166,00 €

Il s'agit de rattacher les recettes provenant :

- de l'Agence Nationale pour la Recherche pour l'équipex « ImaginexBioMed » : **2.565.000 €**
- des établissements membres (les 6 universités publiques, la FUPL et l'ENSCL) pour la démarche « Bilan Carbone » : réajustement à la baisse du fait du résultat de l'appel d'offres : **- 59.334 €**
- des établissements membres (les 6 universités publiques pour leurs Ecoles Doctorales) : rééquilibrage de l'apport des ED du fait du montant de la subvention du Conseil Régional : **-41.000 €**
- de l'Université Lille 2 pour le reversement du programme inter-U « Réseau Europe Région » au titre du contrat quadriennal 2010 - 2013: **25.000 €**
- de l'Université de Picardie Jules Verne, de l'Université des Technologies de Compiègne et du Centre National de la Recherche Scientifique pour leur participation au « Réseau Europe Région » : **9.000 €**
- de la Caisse des Dépôts et Consignations (Pôle Entrepreneuriat Etudiant) : **24.000 €**
- du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais pour le programme d'activités du PRES : **492.500 €**

2) DBM de prélèvement sur fonds de réserves : 85.884,00 €

Il y a lieu d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement :

- à hauteur de 42.584,00 €, provenant de la dotation d'amorçage de l'Etat versée sur l'exercice 2009
- à hauteur de 43.300,00 € provenant de la liquidation du GIP PUEL

DETAILS DES DEPENSES PAR AXES / CENTRES FINANCIERS

AXE 1 : RECHERCHE

1-1 : Gros équipements

Il s'agit d'acter le financement obtenu pour le dossier Equipex « ImaginExBioMed » piloté par M. Franck LAFONT. La décision signée par le Premier Ministre alloue au dossier une participation de 5.000.000 € de crédits consommables et des intérêts générés par une dotation non consommable de 5.273.953 € sur la durée du contrat. Au cours du deuxième semestre 2011, un certain nombre d'acquisition de matériels ainsi que l'aménagement du local d'accueil, estimés à 2.000.000,00 €, vont être réalisés, dans le respect du Code des marchés publics. Par ailleurs, il y a lieu d'engager les recrutements prévus au dossier, soit deux ingénieurs de recherche. Une part des crédits prévus en fonctionnement vont être reversés à l'INSERM pour participer à l'achat d'un matériel scientifique entrant dans le champ de l'ERC obtenu par Priscille Brodin.

DBM n°2/2011 : ANR – PIA : 2.665.000 € = fonctionnement : 520.000 € / personnel : 45.000 € / équipement : 2.000.000 €

1-6 : Réseau Europe Région

La composition de ces crédits a évolué : lors de la DBM n°1, il avait été procédé à un prélèvement sur fonds de roulement pour permettre l'engagement des actions. Deux nouvelles recettes provenant du reversement de l'inter-U « RER » piloté par l'Université Lille 2 (25.000 €) et la contribution forfaitaire du CNRS, de l'Université des Technologies de Compiègne et l'Université de Picardie Jules Verne (3.000 € x 3) permettent de réduire le prélèvement sur fonds de roulement.

DBM n°2/2011 : 34.0000 €

AXE 4 : OUTILS ET PLATEFORMES TRANSVERSALES

4-1 : Observatoire Régional des Etudes Supérieures

Le GIP PUEL avait contracté avec la CCI Lille pour permettre le financement d'un Cifre. Après diverses difficultés, il est possible de réaliser ladite convention. De ce fait, il faut reprendre sur le fonds de roulement transmis par le GIP PUEL les crédits nécessaires pour solder cette convention.

DBM n°2/2011 : 43.300 € (prélèvement sur fonds de roulement du PUEL)

4-2 : Maison de l'Entrepreneuriat

La convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été signée avec le PRES. Elle permet ainsi le lancement officiel du Pôle Entrepreneuriat Etudiant, l'un des 10 projets lauréats (PRISME).

DBM n°2/2011 : 24.000 € (subvention Caisse des Dépôts et Consignations)

AXE 5 : ADMINISTRATION GENERALE

5-1 : gouvernance

A la suite des résultats de l'appel d'offres lancé pour l'étude « Bilan Carbone », il s'avère nécessaire de réajuster à la baisse les crédits inscrits à la DBM n°1 : - **55.000 €** = réduction du montant prévu des crédits au titre de la subvention (- **29.667,00 €**) allouée par le Conseil Régional (FRAMEE) et de la participation des établissements (- **29.667,00 €**) et ajout de frais liés à la procédure d'appel d'offres et le recrutement d'un stagiaire (+ **4.334,00 €**).

Il a été décidé de co-financer la thèse de Géraldine Bugnon. La convention ayant été signée, notamment avec le Conseil Régional, il est donc possible d'engager les crédits arrêtés pour cette action : + **31.250 €** (décembre 2009, années 2010 et 2011).

Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais devrait allouer au PRES une subvention d'un montant global de 1.260.000,00 € (phasage prévisionnel des paiements : 2011 = **492.500 €** + 2012 = 767.500 €). La commission permanente statuera le 4 juillet prochain.

DBM n°2/2011 : 468.750,00 €.

AXE 7 : AUTRES OPERATIONS

7-1 : Culture et patrimoine scientifiques

Concernant la culture et la création artistique, il est demandé le financement de trois axes :

- La valorisation du site www.artefacs.tv
- L'organisation de manifestations et conférences pouvant accueillir des grands témoins
- Le soutien aux créations d'envergure

Le montant total de l'opération reste identique à la somme de 133.000 € avec la réaffectation suivante : + 10.900 € en fonctionnement, + 8.100 € en personnel, - 19.000 € en équipement.

DBM n°2/2011 : réaffectation à l'équilibre de la somme de 133.000 €